

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

1

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 MAI 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 23 mai 2017 à la salle Flore laurentienne située au centre administratif de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

SONT PRÉSENTS :

COMMISSAIRES :

Mesdames Denise Girard, Diane Fournier, Catherine Pelletier et Carole Lavallée.

Messieurs Michel Gervais, Benoît Laganière, David Miljour, Serge Mainville et Alain Riendeau.

Formant quorum sous la présidence de Mme Carole Lavallée.

COMMISSAIRE REPRÉSENTANT LE COMITÉ DE PARENTS:

Monsieur Bruno Marcoux.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Anthony Bellini, directeur général
Mme Marie-Dominique Taillon, directrice générale adjointe
M. Martin Duquette, directeur général adjoint
Me Julie Brunelle, directrice du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOMENT DE RÉFLEXION

La présidente, Mme Carole Lavallée, déclare la séance ouverte. Il est 21 h 00.

72-CE-2016-2017

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Mme Diane Fournier :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel quel.

Adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal :
 - 3.1. Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 avril 2017
4. Période de questions orales du public
5. Affaires de la Direction générale
6. Affaires du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
 - 6.1. Contrat d'assurance – année scolaire 2017-2018

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

2

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 MAI 2017

- 6.2. Autorisation – dérogation au mode d'octroi prescrit à la *Politique d'achat relative aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction*
7. Affaires du Service des ressources éducatives
 8. Affaires du Service des ressources humaines
 9. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaire
 10. Affaires du Service des ressources financières
 11. Affaires du Service des ressources matérielles
 - 11.1. École Bel-Essor - réfection de la toiture, section D2
 - 11.2. École Charles-Le Moyne - réfection de la toiture, sections B et C
 - 11.3. École des Mille-Fleurs - réfection de la toiture, sections B1 et B2
 - 11.4. École D'Iberville - réfection de la toiture, sections A1 et A2
 - 11.5. École du Curé-Lequin / Saint-Jude - réfection des murs et plafonds fissurés
 - 11.6. École Félix-Leclerc - réfection des plafonds - phase 1
 - 11.7. École Saint-Jean-Baptiste - réfection de la toiture, sections F, F1, F4, F5 et G4
 - 11.8. École secondaire de l'Agora - réfection du plancher du rez-de-chaussée - phase 1
 - 11.9. Octroi de contrat - acquisition et entretien de défibrillateurs
 - 11.10. Octroi de contrat - services professionnels en architecture - nouvelle école innovatrice (primaire / secondaire) dans le secteur de Greenfield Park (pour ajournement)
 - 11.11. Octroi de contrat - services professionnels en architecture - nouvelle école primaire dans le secteur Vauquelin (pour ajournement)
 - 11.12. École Maurice-L.-Duplessis - location de constructions modulaires - octroi de contrat
 12. Affaires du Service des technologies de l'information
 - 12.1. Contrat d'acquisition du droit d'utilisation de logiciels offerts par la Gestion du réseau informatique des commissions scolaires (GRICS)
 13. Affaires du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
 14. Autres points
 15. Période de questions orales du public
 16. Parole aux commissaires
 17. Ajournement ou clôture de la séance

73-CE-2016-2017

**EXEMPTION DE LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE ORDINAIRE DU 28 MARS 2017**

IL EST PROPOSÉ par Mme Denise Girard que le procès-verbal de la séance du 25 avril 2017 soit adopté avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

3

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 MAI 2017

PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Aucune personne du public a pris la parole.

74-CE-2016-2017

CONTRAT D'ASSURANCE – ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018

CONSIDÉRANT la participation de la Commission scolaire Marie-Victorin au Regroupement des commissions scolaires de la Montérégie et de l'Estrie en matière d'assurances;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres « AO-016-2015-2016 - ASSURANCE DE DOMMAGES 2016-2017 » fait au nom du Regroupement des commissions scolaires de la région de Montérégie-Estrie;

CONSIDÉRANT que, conformément à la résolution 76-CE-2015-2016, un portefeuille d'assurances de dommages a été acquis auprès du courtier d'assurances « BFL CANADA risques et assurances inc. »;

CONSIDÉRANT que cette police d'assurance avait été souscrite pour la période s'étendant du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017 avec une possibilité de reconduction annuelle pour deux (2) années;

CONSIDÉRANT que le 31 janvier 2017, le consultant Groupe Turcot inc. a entrepris les démarches nécessaires à l'évaluation de l'opportunité de renouveler de gré à gré, pour l'année scolaire 2017-2018, cette police d'assurance arrivant à échéance le 30 juin 2017;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de ces démarches, une proposition a été soumise au Regroupement et qu'il est dans l'intérêt de la Commission scolaire Marie-Victorin de l'accepter;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs de la Commission scolaire Marie-Victorin*, le pouvoir de contracter tout contrat d'assurance au bénéfice de la Commission scolaire Marie-Victorin est délégué à son comité exécutif;

IL EST PROPOSÉ, avec dispense de lecture, par M. Michel Gervais :

1° **DE PROCÉDER** au renouvellement de gré à gré du contrat octroyé à « BFL CANADA risques et assurances inc. » à la suite de l'appel d'offres « AO-016-2015-2016- ASSURANCE DE DOMMAGES 2016-2017 » fait au nom du Regroupement des commissions scolaires de la région de Montérégie-Estrie auquel participait la Commission scolaire Marie-Victorin, aux conditions prévues au bordereau de reconduction 2017-2018 en date du 1er mai 2017, pour une prime de 99 307,00 \$;

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

4

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 MAI 2017

2° **D'AUTORISER** la secrétaire générale à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la couverture d'assurance de la Commission scolaire Marie-Victorin.

3° **D'AUTORISER**, en cas d'absence ou d'empêchement de la secrétaire générale, la directrice adjointe du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la couverture d'assurance de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

75-CE-2016-2017

**AUTORISATION – DÉROGATION AU MODE D'OCTROI DE CONTRAT
PRESCRIT À LA POLITIQUE D'ACHAT RELATIVE AUX CONTRATS
D'APPROVISIONNEMENT, DE SERVICES ET DE TRAVAUX DE
CONSTRUCTION**

CONSIDÉRANT la nécessité de conclure un contrat de services d'une valeur estimée à 50 000 \$ et 99 999,99 \$;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 5 du *Règlement concernant la délégation du pouvoir d'autorisation de conclure certains contrats de services* et de l'article 11 du *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs*, l'autorisation et l'octroi d'un tel contrat de services avec une entreprise individuelle relèvent du directeur général:

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 5.3.1.2 de la *Politique d'achat relative aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction* (la « *Politique d'achat* »), tel contrat devrait être octroyé par appel d'offres sur invitation;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 5.4 de la *Politique d'achat*, une dérogation de procéder selon le mode d'octroi prescrit à la *Politique d'achat* peut être approuvée par l'instance délégataire supérieure dans un cas particulier et pour des motifs légitimes, sous réserve du respect des seuils permis par la loi;

CONSIDÉRANT les motifs exposés et l'importance de la bonne réussite de ces événements culturels et sportifs, lesquels contribuent grandement au rayonnement des établissements de la commission scolaire, de ses intervenants et de ses élèves;

II EST PROPOSÉ, avec dispense de lecture, par M. Serge Mainville :

D'APPROUVER la dérogation au mode d'octroi prescrit par la *Politique d'achat relative aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction* en permettant à la direction générale de négocier et de conclure un contrat de gré à gré avec un prestataire de services qualifié et détenant l'expertise requise pour les fins du contrat d'organisation

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

5

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 MAI 2017

d'événements pour la Commission scolaire Marie-Victorin pour l'année 2017-2018.

Adoptée à l'unanimité

76-CE-2016-2017

ÉCOLE BEL-ESSOR – RÉFECTION DE LA TOITURE, SECTION D2

CONSIDÉRANT que dix (10) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que huit (8) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Jodoin Lamarre Pratte Architectes inc. » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Toitures Léon inc. »;

IL EST PROPOSÉ, avec dispense de lecture, par M. Serge Mainville :

1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 065-165-45548 – École Bel-Essor – réfection de la toiture, section D2, soit accordé à l'entrepreneur « Toitures Léon inc. » pour un montant total de 169 500,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 3 mai 2017 déposé par le Service des ressources matérielles;

2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

77-CE-2016-2017

ÉCOLE CHARLES-LE MOYNE – RÉFECTION DE LA TOITURE, SECTIONS B ET C

CONSIDÉRANT que sept (7) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que quatre (4) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Menkès Shoener Dagenais LeTourneux Architectes inc. » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Poulin & Bureau inc. »;

IL EST PROPOSÉ, avec dispense de lecture, par Mme Diane Fournier :

1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 008-008-45578 – École Charles-Le Moyne – réfection de la toiture, sections B et C, soit accordé à l'entrepreneur « Poulin & Bureau inc. » pour un montant total de 102 400,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 10 mai 2017 déposé par le Service des ressources matérielles;

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

6

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 MAI 2017

78-CE-2017-2018

2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

ÉCOLE DES MILLE-FLEURS- RÉFECTION DE LA TOITURE, SECTIONS B1 ET B2

CONSIDÉRANT que dix (10) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que quatre (4) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Vincent Leclerc Architecte inc. » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Poulin & Bureau inc. »;

IL EST PROPOSÉ, avec dispense de lecture, par M. David Miljour :

1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 003-003-45554 – École des Mille-Fleurs – réfection de la toiture, sections B1 et B2, soit accordé à l'entrepreneur « Poulin & Bureau inc. » pour un montant total de 122 000,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 9 mai 2017 déposé par le Service des ressources matérielles;

2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

79-CE-2016-2017

ÉCOLE D'IBERVILLE – RÉFECTION DE LA TOITURE, SECTIONS A1 ET A2

CONSIDÉRANT que quatorze (14) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que douze (12) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Le Groupe des Sept » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « (nom de l'entrepreneur) »;

IL EST PROPOSÉ, avec dispense de lecture, par M. David Miljour :

1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 017-017-45558 – École D'Iberville – réfection de la toiture, sections A1 et A2, soit accordé à l'entrepreneur « Toitures Couture & Associés inc. » pour un montant total de 152 530,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 26 avril 2017 déposé par le Service des ressources matérielles;

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

7

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 MAI 2017

2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

80-CE-2016-2017

ÉCOLE DU CURÉ-LEQUIN / SAINT-JUDE – RÉFECTION DES MURS ET PLAFONDS FISSURÉS

CONSIDÉRANT que trois (3) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT qu'un (1) entrepreneur a déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Menkès Shooner Dagenais LeTourneux Architectes inc. » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « S.R. & Martin inc. »;

CONSIDÉRANT que la Direction générale a autorisé la poursuite du processus d'appel d'offres avec cet entrepreneur, conformément au *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs* de la Commission scolaire;

IL EST PROPOSÉ, avec dispense de lecture, par M. Benoît Laganière :

1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 010-010-44818 – École du Curé-Lequin / Saint-Jude – réfection des murs et plafonds fissurés, soit accordé à l'entrepreneur « S.R. & Martin inc. » pour un montant total de 116 747,85 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 11 mai 2017 déposé par le Service des ressources matérielles;

2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

81-CE-2016-2017

ÉCOLE FÉLIX-LECLERC – RÉFECTION DES PLAFONDS – PHASE 1

CONSIDÉRANT que douze (12) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que cinq (5) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Le Groupe des Sept » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Senterre Entrepreneur Général inc. »;

IL EST PROPOSÉ, avec dispense de lecture, par Mme Denise Girard :

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

8

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 MAI 2017

1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 012-020-44823 – École Félix-Leclerc – réfection des plafonds – phase 1, soit accordé à l'entrepreneur « Senterre Entrepreneur Général inc. » pour un montant total de 156 250,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 4 mai 2017 déposé par le Service des ressources matérielles;

2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

82-CE-2016-2017

ÉCOLE SAINT-JEAN-BAPTISTE – RÉFECTION DE LA TOITURE, SECTIONS F, F1, F4, F5 ET G4

CONSIDÉRANT que dix (10) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que six (6) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Vincent Leclerc Architecte inc. » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Couverture Montréal-Nord ltée »;

IL EST PROPOSÉ , avec dispense de lecture, par Mme Catherine Pelletier :

1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 087-287-45592 – École Saint-Jean-Baptiste – réfection de la toiture, sections F, F1, F4, F5 et G4, soit accordé à l'entrepreneur « Couverture Montréal-Nord ltée » pour un montant total de 113 950,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 19 avril 2017 déposé par le Service des ressources matérielles;

2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

83-CE-2016-2017

ÉCOLE SECONDAIRE DE L'AGORA – RÉFECTION DU PLANCHER DU REZ-DE-CHAUSSÉE – PHASE 1

CONSIDÉRANT que cinq (5) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que deux (2) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Régis Côté et Associés » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Construction Michel Dubé inc. »;

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

9

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 MAI 2017

IL EST PROPOSÉ, avec dispense de lecture, par M. David Miljour :

1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 086-225-44821 – École secondaire de l'Agora – réfection du plancher du rez-de-chaussée – phase 1, soit accordé à l'entrepreneur « Construction Michel Dubé inc. » pour un montant total de 155 795,83 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 10 mai 2017 déposé par le Service des ressources matérielles;

2° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

84-CE-2016-2017

OCTROI DE CONTRAT – ACQUISITION ET ENTRETIEN DE DÉFIBRILLATEURS

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles a procédé à une démarche d'appel d'offres public afin d'établir un (1) contrat à commandes avec un (1) fournisseur pour l'acquisition et l'entretien de défibrillateurs, selon les besoins de l'ensemble des établissements de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT que treize (13) fournisseurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que six (6) fournisseurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles à la suite de l'analyse des soumissions reçues;

IL EST PROPOSÉ, avec dispense de lecture, par M. Serge Mainville :

1° **QUE** le contrat relatif à l'acquisition et l'entretien de défibrillateurs soit accordé au fournisseur « Dallaire Médical inc. », pour un montant approximatif de 107 442,65 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 10 mai 2017 déposé par le Service des ressources matérielles ;

2° **QUE** ce contrat soit d'une durée de trois (3) ans, soit du 1^{er} juin 2017 au 31 mai 2020;

3° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

10

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 MAI 2017

85-CE-2016-2017

**ÉCOLE MAURICE-L.-DUPLESSIS – LOCATION DE CONSTRUCTIONS
MODULAIRES – OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT le manque de places-élèves à prévoir pour la rentrée scolaire 2017;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles a procédé à une démarche d'appel d'offres public dans le but d'établir un (1) contrat pour la fourniture, l'installation, la location et le démantèlement ultérieur de constructions modulaires, sur le site de l'École Maurice-L.-Duplessis;

CONSIDÉRANT la résolution 99-CC-2016-2017 adoptée par le Conseil des commissaires lors de la séance ordinaire du 25 avril 2017, autorisant l'octroi d'un contrat relatif à l'exécution des travaux de construction nécessaires à l'aménagement de corridors d'accès incombustibles pour les écoles Pierre-Laporte, du Jardin-Bienville et des Mille-Fleurs, incluant l'ajout d'un corridor pour les besoins d'une autre école, soit Maurice-L.-Duplessis;

CONSIDÉRANT que deux (2) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que deux (2) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'architectes « Groupe Leclerc Architecture + Design inc. » d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « Solution Modulaire Scolaire inc. »;

IL EST PROPOSÉ, avec dispense de lecture, par M. David Miljour :

1° **QUE** le contrat relatif à la fourniture, à l'installation, à la location et au démantèlement ultérieur de constructions modulaires destinées à l'École Maurice-L.-Duplessis soit octroyé à l'entrepreneur « Solution Modulaire Scolaire inc. », pour un montant approximatif de 437 744,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 19 mai 2017 déposé par le Service des ressources matérielles;

2° **QUE** ce contrat soit pour une période de deux (2) ans, avec une option de renouvellement mensuel;

3° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

11

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 MAI 2017

86-CE-2016-2017

**CONTRAT D'ACQUISITION DU DROIT D'UTILISATION DE LOGICIELS
OFFERTS PAR LA GESTION DU RÉSEAU INFORMATIQUE DES
COMMISSIONS SCOLAIRES (GRICS)**

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire Marie-Victorin (CSMV) a signé, en 1998, un contrat gré à gré d'acquisition de logiciels offerts par la GRICS qui sont nécessaires à ses activités ;

CONSIDÉRANT que cette participation existe depuis ce temps et que la CSMV a bénéficié annuellement des services de la GRICS pour le développement et l'entretien de logiciels nécessaires à la bonne marche de ses opérations ;

CONSIDÉRANT que ces logiciels sont interreliés pour assurer un fonctionnement optimal à l'interne et à l'externe avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et que leur renouvellement assure la continuité des opérations ;

CONSIDÉRANT que de procéder par un appel d'offres public serait une entreprise laborieuse et coûteuse, qui nécessiterait un investissement d'envergure ne servant pas l'intérêt public ;

CONSIDÉRANT que le Service des technologies doit voir au renouvellement annuel de l'ensemble des contrats avec la GRICS ;

CONSIDÉRANT que chaque Service propriétaire recommande le renouvellement ou non de chacun des contrats selon leur délégation de pouvoir pour les contrats n'excédant pas 50 000 \$ et que le directeur général recommande ceux n'excédant pas 100 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du cas de dispense 5.4.4 de la *Politique d'achat relative aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction*, l'instance délégataire supérieure pourrait dans un cas particulier et pour des motifs légitimes, sous 100 000 \$, permettre de conclure un contrat de gré à gré avec la GRICS compte tenu de l'objet du contrat et qu'un appel d'offres public ne servirait pas l'intérêt public ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des technologies de l'information;

IL EST PROPOSÉ, avec dispense de lecture, par M. Michel Gervais :

1° **QUE** le directeur général soit autorisé à procéder en gré à gré avec la GRICS pour les contrats n'excédant pas 100 000 \$ pour l'année scolaire 2016-2017;

2° **QUE** la directrice du Service des technologies soit autorisée à signer et à intervenir dans ce dossier pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

Initiales de la
présidence

Initiales de la
secrétaire

12

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
COMITÉ EXÉCUTIF
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 MAI 2017

PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Aucune personne du public qui a pris la parole.

PAROLE AUX COMMISSAIRES

Aucun commissaire a pris la parole.

AJOURNEMENT OU CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé. La séance prend fin. Il est 21 h 15.

Présidence

Secrétaire générale